

Charte d'utilisation de la Communauté « Vigi-Coye »

Contexte

La Ville de Coye-la-Forêt met en place une communauté WhatsApp « Vigilance Citoyenne » afin de renforcer la sécurité, la vigilance collective et le partage rapide d'informations entre les habitants, la municipalité et la gendarmerie.

Cette communauté est organisée par zone afin de faciliter la diffusion d'informations locales.

L'adhésion à cette communauté implique l'acceptation de la présente charte.

L'inscription au dispositif vaut également reconnaissance que les membres d'un groupe WhatsApp peuvent voir le numéro de téléphone ainsi que les informations de profil rendues visibles par les paramètres de confidentialité de chaque utilisateur.

1. Objectif de la communauté

Cette communauté a pour seul objectif de permettre aux habitants de signaler ou relayer des informations liées à la sécurité publique, notamment :

- Atteinte aux biens ou aux personnes
- Tentative de cambriolage
- Cambriolage ou vol constaté
- Dégradations
- Véhicules suspects
- Personnes recherchées dans le cadre d'un fait constaté
- Disparition d'une personne ou d'un animal (uniquement avec l'accord des administrateurs)
- Alerte liée à un risque immédiat pour les habitants
- Dépôt sauvage
- Accidents

L'objectif est d'améliorer la vigilance entre voisins, sans se substituer aux forces de l'ordre.

Les signalements publiés dans la communauté ne constituent pas des constatations officielles et ne remplacent pas les procédures d'intervention ou d'enquête des forces de l'ordre.

2. Ce qui est autorisé

Les messages doivent être :

- Factuels
- Précis
- Utiles à la sécurité des habitants
- Rédigés avec courtoisie

Lorsque cela est possible, indiquez :

- Le quartier, la rue, idéalement le numéro et l'étage si nécessaire
- La date et l'heure de l'observation
- Une description précise de la situation et de la ou des personnes impliquées, éventuellement une plaque d'immatriculation, si possible et sans prise de risque, joindre une photo.

3. Ce qui est interdit

Les éléments suivants sont strictement interdits :

- Discussions sans rapport avec la sécurité
- Conversations personnelles
- Publicité, démarchage ou promotion commerciale
- Messages politiques, syndicaux ou religieux
- Insultes, provocations ou propos discriminatoires
- Diffusion de rumeurs ou d'informations non vérifiées
- Accusations nominatives sans preuve
- Diffusion de photos ou vidéos portant atteinte à la vie privée

Les groupes ne constituent pas un espace de débat.

4. En cas d'urgence

La communauté WhatsApp ne remplace jamais les services d'urgence.

En cas de :

- Agression
- Cambriolage en cours
- Incendie
- Accident
- Danger immédiat

contactez immédiatement les services compétents :

- Police / Gendarmerie : **17**
- Numéro d'urgence européen : **112**

L'information pourra ensuite être relayée dans le groupe afin d'informer les riverains.

5. Respect des personnes

Chaque membre s'engage à :

- Respecter les autres participants
- Ne pas diffuser de contenu diffamatoire
- Préserver la présomption d'innocence
- Eviter toute forme de discrimination ou de stigmatisation.

Les signalements doivent porter sur des faits observés et non sur des suppositions.

6. Modération

Les groupes sont administrés par la Ville de Coye-la-Forêt. Des représentants de la gendarmerie sont également présents dans les groupes afin de prendre connaissance des signalements et, lorsque la situation le nécessite, d'intervenir dans le cadre de leurs missions.

Les administrateurs peuvent :

- Supprimer un message non conforme
- Rappeler les règles
- Limiter temporairement les publications
- Exclure un membre ne respectant pas la présente charte, sans préavis en cas de manquement grave ou répété.

Leurs décisions visent à garantir le bon fonctionnement du dispositif.

7. Confidentialité

Les informations échangées au sein de la communauté sont destinées exclusivement aux membres.

Chaque participant s'engage à :

- Ne pas diffuser les messages en dehors du groupe sans autorisation
- Respecter la confidentialité des informations échangées
- Utiliser les informations uniquement dans un objectif de vigilance citoyenne.

8. Protection des données personnelles

Les informations personnelles recueillies lors de votre inscription (nom, prénom, adresse, adresse électronique, numéro de téléphone et quartier de rattachement) sont utilisées afin de vérifier votre rattachement à un quartier de la commune, gérer les inscriptions et assurer le bon fonctionnement du dispositif « Vigi-Coye ».

En intégrant un groupe WhatsApp, vous êtes informé que votre numéro de téléphone, ainsi que les informations visibles sur votre profil WhatsApp (nom, photo de profil, selon vos paramètres de confidentialité), pourront être consultés par les autres membres de votre groupe de quartier ainsi que par les administrateurs de la communauté, dont la Ville de Coye-la-Forêt et la gendarmerie.

Les données collectées sont conservées uniquement pendant la durée de votre participation au dispositif. Elles sont supprimées lorsque vous quittez le dispositif, sous réserve des obligations légales de conservation qui pourraient s'appliquer.

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et, lorsque cela est applicable, d'opposition. Vous pouvez exercer ces droits en contactant la Mairie de Coye-la-Forêt.

Chaque participant demeure responsable des informations qu'il publie au sein de la communauté et s'engage à respecter le droit à la vie privée ainsi que les dispositions applicables en matière de protection des données personnelles.

9. Esprit du dispositif

La Vigilance Citoyenne repose sur trois principes :

- **Vigilance** : observer et signaler.
- **Respect** : échanger avec courtoisie.
- **Responsabilité** : partager uniquement des informations utiles et vérifiées.

En rejoignant cette communauté, chaque membre contribue à renforcer la sécurité et la qualité de vie à Coye-la-Forêt.

Nous vous remercions pour votre engagement au service de notre commune.

La Mairie de Coye-la-Forêt